

Comité permanent du droit des brevets

**Vingt-cinquième session
Genève, 12 – 15 décembre 2016**

RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La vingt-cinquième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Marco Aleman (OMPI), directeur par intérim de la Division du droit des brevets, qui en a assuré le secrétariat.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour une durée d'un an, Mme Bucura Ionescu (Roumanie) présidente et Mme Diana Hasbun (El Salvador) et M. Nafaa Boutiti (Tunisie) vice-présidents.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/25/1 Prov.).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIEME SESSION

4. Le comité a adopté le projet de rapport de la vingt-quatrième session (document SCP/24/6 Prov.2) tel que proposé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS : CERTAINS ASPECTS DES LEGISLATIONS NATIONALES ET REGIONALES SUR LES BREVETS

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/25/2.
6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des communications reçues des États membres.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/25/3, 3 Add. et 3 Add.2.
8. Les délégations ont fait part de leurs données d'expérience concrètes sur l'efficacité des exceptions et limitations et les enjeux qui en découlent, eu égard en particulier aux questions de développement (documents SCP/25/3, 3 Add. et 3 Add.2).
9. Une séance d'échange d'informations a été organisée entre les États membres, sur des études de cas, y compris des procédures judiciaires, relatives aux exceptions et limitations s'étant révélées efficaces pour traiter les problèmes de développement ou pour favoriser le renforcement économique. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, 8 et 10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4 et SCP/24/3.
11. Le Secrétariat a présenté la page Web concernant les systèmes d'opposition, de réexamen, de révocation administrative et d'observation par les tiers. En ce qui concerne le projet de questionnaire sur le terme "qualité des brevets" et la coopération entre offices de brevets en matière de recherche et d'examen, le Secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration du questionnaire.
12. Une séance d'échange d'informations a été organisée sur les exemples et cas relatifs à l'évaluation de l'activité inventive.
13. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et 7 Corr., SCP/17/11, SCP/21/9 et SCP/24/4.
15. Une séance de partage d'informations a été organisée entre les États membres, sur leurs données d'expérience nationales concernant l'utilisation des éléments de flexibilité prévus par le

système des brevets dans le domaine de la santé aux fins de la promotion des objectifs de santé publique ou les enjeux en découlant.

16. Le Secrétariat a présenté un exposé sur la fonction de recherche par structure chimique dans PATENTSCOPE.

17. Par ailleurs, le comité a poursuivi ses délibérations sur l'étude de faisabilité relative à la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet et les brevets (document SCP/21/9). Le comité a également examiné d'autres questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE CLIENTS ET CONSEILS EN BREVETS

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/25/4.

19. Le comité a poursuivi l'examen des procédures judiciaires se rapportant à certains aspects de la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets, y compris les limitations ou difficultés rencontrées (document SCP/25/4). Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré de suspendre les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

20. Une séance de partage d'informations a été organisée sur le rapport entre le système des brevets et le transfert de technologie, au cours de laquelle des exemples et des cas ont été présentés par des experts de différentes régions en vue de faire mieux comprendre l'incidence du caractère suffisant de la divulgation sur le transfert de technologie.

21. Le Secrétariat a présenté une page Web actualisée sur le transfert de technologie.

22. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne le transfert de technologie. D'autres délégations ont suggéré de suspendre les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES : PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (GRULAC)

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/5.

24. La délégation du Chili, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a présenté une proposition révisée. Le comité a poursuivi le débat sur cette proposition. Certaines délégations ont appuyé la proposition, tandis que d'autres ont émis des réserves. À l'issue des discussions, la présidente a proposé que le débat sur la question soit poursuivi à la prochaine session et que les délégations intéressées puissent faire des contributions.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

25. Faute d'accord, le comité a décidé que ses futurs travaux porteraient comme convenu à sa vingt-quatrième session sur les thèmes ci-après.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Sur la base des réponses au questionnaire mentionné au premier point de la section intitulée "Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition", au paragraphe 17 du document SCP/24/5, le Secrétariat présentera une compilation des informations recueillies.

Brevets et santé

- Le Secrétariat établira une étude, comme indiqué au deuxième point de la section intitulée "Brevets et santé", au paragraphe 17 du document SCP/24/5.

26. Sur proposition de la présidente, le comité est convenu de poursuivre les discussions à sa prochaine session sur la base des questions inscrites à l'ordre du jour de sa vingt-cinquième session, à l'exception du point 2 de l'ordre du jour figurant dans le document SCP/25/1 Prov. Les États membres pourront soumettre des propositions relatives aux travaux du comité avant sa prochaine session.

27. Le Secrétariat a informé le SCP que sa vingt-sixième session était provisoirement prévue à Genève du 27 au 30 juin 2017.

28. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité de la présidente et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignera toutes les interventions faites au cours de la réunion et sera adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoit que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité sera ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa prochaine session.

29. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par la présidente.

[Fin du document]